Cinquante troisième année. - N° 127 A Jeudi 4 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1215

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

833 894 918 RCS Clermont-Ferrand.
BATI COMTE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500.00 EUR.
Adresse : Allée de Chavroche, Zone Artisanale le Pré de Chavroche, 63340 Le Breuil-sur-Couze.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE BATI COMTE PAR LEMBRON TRAVAUX Avis est donné au projet de fusion par voie d'absorption de la société BATI COMTE, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros dont le siège social est fixé Allée de Chavroche, ZA Le Pré de Chavroche 63340 LE BREUIL-SUR-COUZE immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro SIREN 833 894 918, par la société LEMBRON TRAVAUX, Société par actions simplifiée au capital de 77 000 euros dont le siège social est fixé ZA Le Pré de Chavroche 63340 LE BREUIL-SUR-COUZE immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro SIREN 794 719 203. La société BATI COMTE ferait apport à la société LEMBRON TRAVAUX de la totalité de son actif, soit 232 983 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 212 779 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 20 204 euros. En rémunération de cet apport net, 333 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société LEMBRON TRAVAUX à titre d'augmentation de son capital social à hauteur de 3 330 euros. La prime de fusion s'élèverait à 16 874 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 10 actions de la société LEMBRON TRAVAUX pour 3 actions de la société BATI COMTE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société LEMBRON TRAVAUX et à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par décision de l'associée unique de la société absorbée. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019 du point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société BATI COMTE depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LEMBRON TRAVAUX. La société BATI COMTE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à

l’article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND en date du 28 juin 2019..

